

Comité hygiène, santé et sécurité au travail académique

le 26 avril 2021

Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Madame la Présidente,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

En ce jour de reprise, le gouvernement prétend répondre aux inquiétudes des personnels en décrétant des mesures « sanitaires », comme l'extension des demi-jauges au collège, la fermeture d'une classe dès le premier cas de Covid, la généralisation de l'enseignement par internet, les auto-tests, les capteurs de CO2...

Cela répond-il à la situation de chaos que connaissent les personnels depuis des mois ? Généraliser les demi-jauges sans recruter des milliers de personnels ? Cela revient à renvoyer des milliers d'élèves chez eux sans enseignement. Ce sont des conditions de travail dégradées pour les enseignants qui vont devoir jongler au pied levé entre présentiel et distanciel... C'est l'aggravation des inégalités pour les élèves.

Fermer la classe dès le premier cas de Covid ? Cela va aboutir à la fermeture de centaines d'écoles et d'établissements dès cette semaine.

Et si les parents d'élèves sont dans l'impossibilité de garder leur enfant chez eux ? Le ministre botte en touche.

Et le manque criant de remplaçants ? Le ministre peut bien parler d'un hypothétique recrutement de 5 000 contractuels, la réalité jusqu'à maintenant, c'est qu'il n'a pas trouvé beaucoup de volontaires pour assurer des remplacements de courte durée, sans formation et sous-payés. D'ailleurs, le ministre indique que dans le 1^{er} degré, si un enseignant est absent et non remplacé, les élèves ne doivent pas être répartis dans les autres classes... A l'hôpital, on refuse les malades faute de lits ; à l'école, on refuse les élèves faute de personnels !

Et quant aux tests salivaires et auto-tests ? Il ne s'agit en aucune manière d'un dépistage massif et efficace, d'autant plus que, sans personnels de santé, cela va créer des difficultés supplémentaires pour les personnels.

La pagaille dans les écoles, la dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves vont inmanquablement se poursuivre !

Pire, en dépit des votes unanimes des fédérations syndicales en comités techniques contre la baisse des moyens, vous maintenez les fermetures de classes et les suppressions de postes prévues pour la rentrée prochaine ! Et dans le même temps, Jean-Michel Blanquer se vante de rendre des centaines de millions d'euros au budget !

Les personnels n'acceptent pas la destruction de l'École et de leurs conditions de travail. Ils veulent les moyens de travailler correctement en étant protégés, ce que comme employeur, vous leur devez.

La grève massive du 26 janvier et les nombreuses manifestations dans les départements depuis plusieurs semaines, souvent dans l'unité avec les parents d'élèves, la récente grève des personnels du CNED, les manifestations des AESH, les grèves des AED : toutes ces mobilisations démontrent que les revendications ne sont pas confinées. La FNEC FP-FO refuse d'opposer les personnels, entre ceux qui, pris dans des conditions épouvantables, demandent la fermeture de leur classe, font valoir leur droit de retrait, et ceux qui refusent que les établissements soient fermés. La seule issue pour sortir de l'impasse dans laquelle le ministre veut les enfermer, c'est la satisfaction de leurs revendications, à commencer par le recrutement de personnels sous statut, l'arrêt des suppressions de postes. Dans cette situation, la FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dès maintenant, à prendre contact avec les parents, afin de lister les problèmes et les revendications et à manifester le Premier mai avec l'ensemble des salariés du public et du privé. Les personnels sont fondés à poser la question d'une initiative en direction du ministre : la FNEC FP-FO a d'ores et déjà indiqué aux autres organisations syndicales sa disponibilité. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève courant jusqu'au 29 mai pour couvrir toutes les situations.

Enfin, nous demandons la mise au vote à ce comité de deux avis :

- x premier avis : « le CHSCT académique demande que les comités se tiennent sur le temps de travail (et non en soirée) afin que ses membres puissent bénéficier des autorisations spéciales d'absence prévues par l'article 15 du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique »
- x deuxième avis : « Le CHSCT académique demande à ce que la réalisation des autotests se fasse sous la responsabilité de personnels de santé qualifiés ».

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce Comité, je vous remercie de votre attention.